



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Délibération n°2023-29 : Institution de la majoration des produits de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le lundi 5 juin 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 14	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à Geneviève SHATER, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Marie MAERTENS à Guy HALGAND, et Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Edwige BONNEFOY		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1407 ter du Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission finances du jeudi 1^{er} juin 2023,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article unique : décide de majorer de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements membrés non affectés à l'habitation principale.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20230609-2023_29-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023